

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

**N°071**

<b>OBJET : SUBVENTIONS ATTRIBUEES A DES ASSOCIATIONS</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 8 Juillet 2020

L'an Deux Mille Vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M PEREZ, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoint.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M ARIAS, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M JORDAN, M ICHE, Mr MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M MONTAGNE

EXCUSES : M LECINA,, M BELMAS, Mme RIVEL qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, Mme LARROUX conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution de subventions pour les montants suivants :

- Subventions de fonctionnement :
  - o Association agréée de pêche : 1 000€
  - o Association ski club audois : 5 000€
  - o Cap Cinéma : 32 000€
- Subventions spécifiques COVID :
  - o Restaurants du cœur : 1 500€
  - o Secours populaire français : 1 500€
  - o Société Saint-Vincent de Paul : 1 500€
  - o Croix rouge française : 1 500€
  - o Banque alimentaire : 1 500€
  - o Epicerie solidaire : 1 500€
  - o Aude Urgence Accueil : 1 500€
- Subventions investissement :
  - o AS CRS57 : 1 000€
  - o Cap Cinéma : 75 000€
  - o Amis de la Ville et de la Cité : 3 000€

Les crédits relatifs à ces subventions sont prévus au budget principal sur les lignes budgétaires 204-20422-314, 204-20422-40, 204-20421-324, 65-6574-40 et 67-6745-524.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à régler le montant de ces subventions et de signer les conventions correspondantes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées**

Accusé de réception par les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

011-211100698-20200716-delib160720071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020  
Affichage : 21/07/2020

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT,

Le Maire,  
Gérard LARRAT